



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

BULLETIN D'INFORMATION | CULTURES ORNEMENTALES EN SERRE

N° 3, 2 mars 2018

LES INSECTICIDES, ACARICIDES, MOLLUSCICIDES ET NÉMATODES ENTOMOPHAGES HOMOLOGUÉS DANS LES CULTURES ORNEMENTALES DE SERRE EN 2018

Nouveau!

Ces nouvelles grilles synthèses ont été spécialement conçues pour la phytoprotection des cultures ornementales en serre.

Comment consulter ces tableaux?

Le premier tableau présente les **insecticides, acaricides et molluscicides**. Le deuxième tableau présente les **nématodes entomophages**, organismes bénéfiques qui peuvent aussi être appliqués en serre contre les insectes.

Chaque ligne permet de consulter les caractéristiques d'un produit commercial.

Cultures

- Certaines étiquettes listent des espèces ornementales spécifiques sur lesquelles on peut appliquer le produit : un point rouge apparaît alors sous cette rubrique ainsi que sous les ravageurs contre lesquels le produit est homologué.
- Si le produit est permis sur les plantes ornementales en général, un point vert apparaît sous cette rubrique et sous la rubrique des ravageurs.

Santé et environnement

Pour chacun des produits, les [indices de risque pour la santé et l'environnement](#) (IRS et IRE) sont indiqués. Ces indices ont été calculés pour un emploi par pulvérisation foliaire en serre. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

Notes : Des chiffres (exposants) ont été placés à divers endroits où plus de précision était requise. Portez une attention aux informations complémentaires qui s'y réfèrent en bas de tableau.

Biopesticides

Les biopesticides sont identifiés par une case verte sous la rubrique du groupe chimique du tableau des insecticides. Ces produits de phytoprotection répondent à la définition suivante, employée par [SAgE pesticides](#) :

Les biopesticides forment un sous-groupe des produits à risque réduit. Ils peuvent être composés d'agents microbiens*, de phéromones ou d'autres substances** acceptées à titre de biopesticides par l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (EPA).

* *Produits antiparasitaires composés soit de microorganismes trouvés à l'état naturel ou génétiquement modifiés.*

** *Composés sémi chimiques ou de substances biochimiques.*

Attention : l'expression « biopesticide » utilisée dans ce document ne signifie pas que les produits sont nécessairement autorisés en production biologique. Pour savoir si un produit est autorisé en production biologique, vous devez consulter votre organisme de certification.

Mises en garde

La rotation entre produits de groupes différents est fortement recommandée pour retarder d'éventuels problèmes de résistance. Avant d'utiliser un pesticide, vous devez consulter l'étiquette du produit. Selon la loi, vous ne devez employer que des produits homologués sur vos cultures et ces produits doivent toujours être utilisés en conformité avec l'étiquette fournie. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissemens phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect de l'étiquette officielle.

Pour plus d'information

- Le [bulletin d'information N° 2](#) du 27 février 2018 du RAP Cultures ornementales en serre.
- Le [bulletin d'information N° 9](#) du 13 octobre 2017 du RAP Cultures maraîchères en serre présente les fongicides homologués dans les cultures maraîchères fruitières et médicinales en serre.
- Le [bulletin d'information N° 10](#) du 31 octobre 2017 du RAP Cultures maraîchères en serre présente les insecticides homologués dans les cultures maraîchères fruitières et médicinales en serre.
- Le [bulletin d'information N° 5](#) du 16 mars 2017 du RAP Cultures maraîchères en serre présente la compatibilité des pesticides avec la lutte biologique.
- Le site [IRIIS phytoprotection](#) propose une banque de photos d'ennemis des cultures.
- Le site [SAgE pesticides](#) permet de choisir les pesticides en fonction de leur risque pour la santé et l'environnement :
 - Produits commerciaux et caractéristiques
 - Matières actives et effets toxiques
 - Utilisation rationnelle et sécuritaire des pesticides
 - Etc.

Collaborations

Alain Cécyre, agr., Directeur des ventes chez Plant Products

Claude Dubois, agr., Directeur développement de produits et services techniques chez AEF Global

Roxanne S. Bernard, Anatis Bioprotection

Karine Toulouse, Agente approbatrice de SAgE pesticides

Ce bulletin d'information a été rédigé par Alexandra Bélanger, dta et Marie-Édith Tousignant, agr. et relu par Benoît Champagne, dta et Jocelyne Lessard, agr. Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter les [avertisseurs du réseau Cultures ornementales en serre ou le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.

Insecticides, acaricides et molluscicides homologués pour les cultures ornementales de serre en 2018

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte		Mode de pénétration dans la plante		Stades sensibles au produit	Santé et environnement		Ravageurs										Autres						
				Plantes ornementales générales	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique transaminaire (local)	Oeuf	Larve	Nympha	Adulte	IRE ¹	IRS ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouche du rizage	Pucerons	Sciaride	Scarabée japonais
ACELEPRYN	Chlorantraniliprole	28	28980	●		0,56-0,88 L/ha ou 5,6 à 8,8 ml/100 m ²	1 dose élevée 2 doses faibles	7-14	Assurer une bonne pénétration du sol.	●	●			●			●			58	6	12							●					
AMBUSH 50 EC	Perméthrine	3	14976		● 20 ml/100 L			Non spécifié	7			●	●		●			●	●	●	3	197	24	●			●							
APPLAUD	Buprofénine	16	32341	●		36-43 g/100 L		1	N.A.	Ne pas appliquer dans les fleurs coupées.	●	●		●			●	●	●	●	ND	ND	12**	●										
AVID 1,9 % EC	Abamectine	6	24485	●		30 ou 60 ml/100 L*		6	7 (mineuses)	Peut endommager les chrysanthèmes Shasta et les fougères.	●	●			●			●	●	●	2	75	12			●			●					
BELEAF 50SG	Flonicamide	29	29796		● 0,2 ou 0,3 g/L*	300 g/ha	1 ou 2*	7*	Certaines variétés de pensées sont sensibles.	●	●			●	●		●	●	●	6	18	12*	●					●			●	• Punaises (<i>Lygus</i> sp.)		
BIOCERES G WP	<i>Beauveria bassiana</i> (souche ANT-03)	N.A.	31231	●	2-4 g/L Taux : 500-1 000 L/ha			Non spécifié	8 (infestation : 3-5)	Compatible avec certains fongicides.	●			●			●	●	●	ND	5	4	●			●		●			●			
BIOPROTEC CAF	<i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i>	11	26854		● 1,6 ou 1,8 L/1 000 L*	1,6 L/1 000 L (<i>Duponchelia fovealis</i>)	Non spécifié	7	L'application doit couvrir le feuillage et le sol pour <i>Duponchelia fovealis</i> .		●		●			●		●	ND	5	4		●							• Fausse arpenteuse du chou • Tortrix purpurin (<i>Platynota stultana</i>) • <i>Duponchelia fovealis</i> • Teigne du bananier (<i>Opogona sacchari</i>)				
BOTANIGARD 22 WP	<i>Beauveria bassiana</i> (souche GHA)	N.A.	29321	●	250-500 g ou 500-1 000 g/400 L*			Non spécifié	5-10 (infestation : 2-5)		●			●			●	●	●	ND	5	4	●			●		●			●			
BOTANIGARD ES			29320	●	0,5-1 L ou 2 L/400 L*																													
CITATION 75 WP	Cyromazine	17	24465	●	188 g/ha*	133 g/ha 1 sac (75 g) pour 570 L d'eau	Non spécifié	Non spécifié	Pulvériser toute surface où les fongicoles et les éphydriides peuvent se reproduire.	●			●	●		●		●	24	4	12			●	●	●	●							
CONFIRM 240 F	Tébufénozide	18A	24503	●	0,5 ou 1 L/ha*		4	10-14				●		●			●		●	59	10	12	●	●	●	●					• Légionnaires • Ver-gris • Ver de l'épi du maïs • cochyliis de la vigne • Fausse-arpenteuse du chou • noctuelle verdoyante • Enrouleuses			
DDVP 20% EC	Dichlorvos	1B	23915	●	6 mL/L Taux : 5 L/100 m ²			Non spécifié	Non spécifié	Effets nocifs sur Shasta daisy, Pink Champagne et muffliers.	●	●	●	●				●	1	819	48	●			●									
DEADLINE M-Ps	Métaldéhyde	N.A.	26650	●		14-27,5 kg/ha	6	21	Produit plus efficace après un arrosage. Appliquer le soir pour de meilleurs résultats.		●	●		●				●	44	153	12		●		●									
DECIS 5 CE	Deltaméthrine	3	22478		● 35-50 ml/100 L			Non spécifié	5-7			●	●		●			●	1	22	12									●				
DETAGARD SC			28791																															
DIBROM	Naled	1B	7442		● Brumisation : 6,7-13,4 ml/100 m ² Vaporisation : 9,6 ml/100 m ³		3	7			●	●		●				●	1	899	48	●	●			●	●	●	●	• Enrouleuses				
DIMILIN 25 WP	Diflubenzuron	15	13816	●		Surface : 150 g/1 000 L, taux de 5-15 L/10 m ² Bassinage : 18 g/1 000 L, taux selon le diamètre du pot, voir étiquette	4	4-8 sem.	Ne pas appliquer sur poinsettias, hibiscus, bégonias Reiger.	●	●		●			●		●	1	11	12					●	●							

Nom commercial	Matière active	Groupe chimique	N° homologation	Cultures		Dose foliaire	Dose au sol	Nombre d'applications max./saison	Intervalle entre les applications (jours)	Informations complémentaires	Mode d'action sur l'insecte			Mode de pénétration dans la plante		Stades sensibles au produit		Santé et environnement		Ravageurs								Autres						
				Plantes ornementales général	Espèces ornementales spécifiées sur l'étiquette						Contact	Ingestion	Inhalation	Surface	Systémique	Systémique translaminaire (local)	Oeuf	Larve	Nympha	Adulte	IR ¹	IR ¹	Délai de réentrée (heures) ²	Aleurodes	Cochenilles	Chenilles	Kermès	Limaces	Mineuses	Nématodes	Mouche du rive	Pucerons	Sciaride	Scarabée japonais
<u>DIPEL 2X DF</u>	<u><i>Bacillus thuringiensis</i> var. <i>kurstaki</i></u>	11	26508		●	625 g/1 000 L ou 125-250 g/400L ou 250 g/400 L *		Non spécifié	7	L'application doit couvrir le feuillage et la surface du sol pour <i>Duponchelia fovealis</i> .	●	●		●		●	●	●	●	ND	5	4		●								• <i>Duponchelia fovealis</i> • <i>Tortrix purpurin</i> (<i>Platynota stultana</i>) • Arpenteuse du chou		
<u>DISTANCE</u>	<u>Pyriproxyfène</u>	7C	28414	●		45 ml/100 L		2	14-28	Phytotoxicité : voir étiquette.	●	●		●	●	●	●	●	●	1	8	12	●											
<u>DYNO-MITE</u>	<u>Pyridabène</u>	21	25229			142 à 284 g ou 284 à 425 g /1 000 L		2	28	Phytotoxicité pétunia (voir étiquette).	●	●		●			●	●	●	●	15													
<u>SANMITE</u>			25134	●							14	12	●	●							●													
<u>ENDEAVOR 50 WG</u>	<u>Pymétrozine</u>	9B	27273	●		10-20 g/100 L		2	7		●	●		●	●				●	1	69	12	●						●					
<u>ENSTAR EW</u>	<u>Kinoprène</u>	7A	29661	●		Prévention : 80-128 ml/100 L Curatif : 240 ml/100 L		2		Prévention : 14 Curatif : 7	La dose forte tue les adultes.	●			●			●	●	●	1	30	12	●	●				●					
<u>FLORAMITE SC</u>	<u>Bifénazate</u>	UN	27924	●		125 ml/400 L		2		Non spécifié	Dégredation si mélangé à de l'eau alcaline. Action résiduelle de 28 jours.	●			●			●	●	●	1	24	12							●				
<u>FORBID 240 SC</u>	<u>Spiromesifen</u>	23	28590	●		30 ml/100 L		2*	10-14	Phytotoxicité : voir étiquette. Moins efficace sur les adultes.	●	●		●	●	●	●	●	●	1	97	12	●								●			
<u>FUJIMITE</u>	<u>Fenpyroximate</u>	21A	32302			1,25-1,9 L/1 000 L ou 1,9 L/1 000 L*		Total maximal de 7,6 L produit/ha	21	Ne pas appliquer sur fleurs coupées.	●			●			●	●	●	●	3	280	12	●							●	●	●	
<u>FENPYROXIMATE 5SC</u>			32245	●																														
<u>INTERCEPT 60WP</u>	<u>Imidaclopride</u>	4A Néonic.	27357	●		Variable selon grosseur du pot		1	N.A.			●	●		●			●	●	●	81	29	12	●					●					
<u>KONTOS</u>	<u>Spirotétramate</u>	23	29567	●		13ml /100 L ou 13 - 26 ml/100 L* (pas de traitement foliaire contre pucerons)	2,5 à 10 ml/100 L de terreau*	1 (fleurs coupées)	14-21	Ne pas appliquer sur les conifères.	●	●		●			●	●	●	1	148	12	●	●				●	●	●	●	●	• Cochenille du fusain (<i>Unaspis euonymi</i>)	
<u>KOPA</u>	<u>Sels de potassium d'acides gras</u>	N.A.	31433	●		8 L/400 L		3 consécutives	7-14	Phytotoxicité : voir étiquette.	●			●			●	●	●	1	5	4	●	●				●	●	●	●	●	• Acariens • Tenthredine-limaces de rosier • Forficules	
<u>LANDSCAPE OIL</u>	<u>Huile minérale (insecticide)</u>		28124	●		20 ml/L Trempage boutures 2,5 à 5 ml/L*		Foliaire : au besoin Trempage : 1		Non spécifié			●			●	●	●	●	16	115	12	●	●				●	●	●	●			
<u>MAINSPRING</u>	<u>Cyantraniliprole</u> <u>Thiaméthoxame</u>	28 4A Néonic.	30901	●		37,5-75 g/100 L	50-75 g/100 L Incorporer à 5 cm dans le sol	Foliaire : 2 Sol : 1	Foliaire : 14	Efficace sur les mineuses diptères seulement.	●	●		●	●	●	●	●	●	80	91	12	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	• Puceron des racines	
<u>MALATHION 85 E</u>	<u>Malathion</u>	1B	8372	●	7,5 ml dans assez d'eau/100 m ²		4	10	Date de péremption de 28 mois.	●	●	●	●			●	●	●	1	88	48**	●	●				●	●	●	●	●			
<u>MET52</u>	<u>Metarhizium anisopliae (souche F52)</u>	N.A.	29147	●		500-1 500 g/m ³ de terre ou 1 500 g/m ³ de terre* avant ou pendant la plantation		1	N.A.	Maintenir le sol humide. Ne pas appliquer de fongicides au sol.	●			●	●	●	●	●	ND	ND	4								●	●	• Charançon noir de la vigne • Charançon de la racine du fraisier			
<u>NEUDOSAN</u>	<u>Sel de potassium d'acide gras</u>	N.A.	27886	●		8 L/400 L		3 applications consécutives	7-14	Phytotoxicité : voir étiquette.	●			●	●	●	●	●	1	5	4	●	●				●	●	●	●	●	• Acariens • Tenthredine-limaces de rosier • Forficules		
<u>NOFLY WP</u>	<u>Paecilomyces fumosoroseus (souche FF 9901)</u>	N.A.	30091	●		2-3 g/L Taux : 2 000-3 000L/ha		Non spécifié	5-15				●			●	●	●	●	1	5	4	●								●			

1. L'IRS et l'IRE sont des indices de risque pour la santé et l'environnement. Plus ces indices sont élevés et plus le risque est grand.

2. Comme publié par SAgE pesticides (diffère parfois de l'étiquette; délais recommandés par l'Institut national de santé publique du Québec).

*Variable selon culture et ravageur; voir l'étiquette.

**Délai de réentrée qui provient de l'étiquette et non de SAgE pesticides

LÉGENDE

- Homologués pour les plantes ornementales en général
 - Homologués pour des cultures spécifiques, vérifier l'étiquette

 **Biopesticide** selon la définition de l'EPA ou SAgE pesticides
Pour savoir s'il s'agit d'un produit autorisé en production biologique, consultez votre organisme de certification.

- Ver de l'épi du maïs
Légionnaire de la betterave
Noctuelle
Arpenteuse de la tomate